

3^{ème} CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2011

SÉRIE DE QUESTIONS PORTANT SUR LA RÉOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

Durée : 1H30
Coefficient : 3

**Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre qui vous convient,
en rappelant à chaque fois le numéro de la question.**

(2 pages)

Vous êtes adjoint d'animation dans une commune semi rurale de 8500 habitants et vous encadrez les activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ouvert aux enfants de 3 à 13 ans.

Le bilan annuel de la structure met en évidence une fréquentation quasi nulle des pré-adolescents de 11 à 13 ans sur les différents temps d'accueil du mercredi, des petites et des grandes vacances.

Constatant vous-même un manque d'engouement de ce public à fréquenter l'accueil de loisirs, vous proposez à votre responsable de service de mettre en place un accueil spécifique et adapté aux pré-adolescents de 11 à 13 ans.

Informations complémentaires :

Le collège voisin accueille environ 450 jeunes de la commune, dont 60% de filles et 40% de garçons.

L'accueil de loisirs fonctionne à l'année le mercredi et du lundi au vendredi pendant toutes les vacances scolaires.

Les locaux de l'ALSH sont situés en centre bourg.

La commune dispose d'un espace public numérique, de deux gymnases, d'un terrain multisports, d'une salle des fêtes et de nombreux locaux disponibles au sein de l'accueil de loisirs.

Le tissu associatif sportif et culturel est dense et volontaire.

<p>Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité existante, ni signature, ni paraphe. Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.</p>
--

QUESTION 1 (4 points)

Citez au moins trois objectifs pédagogiques de cette opération en lien avec les orientations éducatives de la commune.

QUESTION 2 (3 points)

Quelles réglementations devrez-vous respecter ?

QUESTION 3 (5 points)

Quels types d'actions proposeriez-vous ?

QUESTION 4 (4 points)

Quels partenariats solliciteriez-vous pour mener à bien ces actions ?

De plus, la communauté de communes dispose de la compétence « jeunesse » et organise l'accueil des 14/18 ans dans un local voisin.

QUESTION 5 (4 points)

Quelles « passerelles » pourriez-vous mettre en place afin de permettre à ces jeunes de fréquenter l'accueil jeunes après leurs 13 ans ?